

ASSC CFC ord. 2017
VAE ASSC

2024-2025

jeudi
06.03.2025

08h00-11h30 /
12h45-16h00



Soutenir les clientes et clients dans la fonction d'élimination

Sondage urétral chez la femme et chez l'homme
B.3

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

vendredi
14.03.2025

08h00-11h30



Préparer et administrer des médicaments

D.3

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 01/03 - Abeille et Cigale

jeudi
03.04.2025

08h00-11h30



Effectuer des injections sous-cutanées et intramusculaires

Injections i/m
D.6

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

jeudi
03.04.2025

12h45-16h00



Effectuer des injections sous-cutanées et intramusculaires

Injections s/c
D.6

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

vendredi
04.04.2025

08h00-11h30




Changer les pansements de plaies du premier ou du second degré en voie de guérison

D.7

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

vendredi
04.04.2025

12h45-16h00



Changer les pansements de plaies du premier ou du second degré en voie de guérison

D.7

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

jeudi
17.04.2025

08h00-11h30



Préparer des perfusions exemptes de solution médicamenteuse et les administrer lorsqu'une voie veineuse périphérique est en place et changer des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse

D.4

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

jeudi
17.04.2025

12h45-16h00



Préparer des perfusions exemptes de solution médicamenteuse et les administrer lorsqu'une voie veineuse périphérique est en place et changer des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse

D.4

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

vendredi
09.05.2025

08h00-11h30



Préparer l'alimentation entérale et l'administrer lorsqu'une sonde gastrique est en place

D.5

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

vendredi
09.05.2025


12h45-16h00



Cours spécifique
D.7 Soins de stomie
CS

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

jeudi
15.05.2025

08h00-11h30 /
12h45-16h00



Effectuer des prises de sang veineuses et capillaires

Révisions

D.2

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont

Salle A3 03 Cigale

À déterminer

Cours spécifique

Révision D.1 - D.3 - D.4 - D.5 et D.7 selon besoins

Ce CIE sera planifié en automne 2025 avant la procédure de qualifications. La date sera transmise ultérieurement.

CS

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont

Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

À déterminer

Cours spécifique

Révision D.2 - D.6 - et B.3 selon besoins

Ce CIE sera planifié en automne 2025 avant la procédure de qualifications. La date sera transmise ultérieurement.

CS

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont

Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

À déterminer

Cours spécifique

Révision B.3 - D.1 et D.7 selon besoins


Ce CIE sera planifié en automne 2025 avant la procédure de qualifications. La date sera transmise ultérieurement.

CS

VAE ASSC

Avenir 33 - 2800 Delémont

Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté, 34 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 3 ans de formation ASSC (20 jours CIE pour la formation raccourcie qui se déroule sur 2 ans)

Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:

www.ortraju.ch

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :

www.divssa.ch (école EMS2 à Delémont)

www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

www.odasante.ch

www.savoirsocial.ch

www.professionsante.ch


www.orientation.ch

www.mon-app.ch (recherche places d'apprentissage)

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social
(bâtiment orange – 1^{er} étage)
Rue de la Molière 13
CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.